

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 11/07/2016**

L'an deux mil seize le 11 juillet 2016 à 19h00, les membres du conseil de Sombernon, se sont réunis en assemblée au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Rémy GARROT, Maire.

Membres afférents : 13  
Membres en exercice : 13  
Membres présents : 11  
Membres ayant pris part à la délibération : 12  
Date de la convocation : 01/07/2016  
Date de l'affichage : 01/07/2016

**Etaient présents :** Rémy GARROT, Françoise RUINET, Gérard DELACROIX, Francine EUDELIN, Pascal MENTH, Régis DALAS, Jean-Claude DESPLANTES, Nadège JARDEAUX, Jocelyne CONSCIENCE, Sylviane POTOT, Michel ROIGNOT.

**Procurator(s) :** Sandrine DECAMP à Gérard DELACROIX

**Etai(ent) absent (s) :** Olivier LABROUSSE, Sandrine DECAMP

**Secrétaire :** Françoise RUINET

**72/2016 Validation ouverture des plis vestiaires football club**

. Vu le code des marchés publics,  
Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 30/06/2016,  
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité : de s'engager pour les travaux de réfection des vestiaires du Club de Foot de Sombernon,  
d'autoriser M. le maire à signer les marchés publics suivants :

**Réhabilitation / extension des vestiaires foot à Sombernon**

Lot 0 : désamiantage : AD2L  
Montant HT : 6310.00 €  
Lot 1 : assainissement terrassement VRD : STAR  
Montant HT : 18 670 € avec option enrobés  
Lot 2 : démolition gros oeuvre : POLI  
Montant HT : 37 873.30 €  
Lot 3 : couverture étanchéité charpente : SECOBAT  
Montant HT : 11 999.95 €  
Lot 4 : menuiseries extérieures : UBM  
Montant HT : 15 290.88 €  
Lot 5 : cloisons doublage : KICK  
Montant HT : 5143.77 €  
Lot 6 : traitement des façades : SECOBAT  
Montant HT : 16 200.50 € avec option panneaux stratifiés  
Lot 7 : Revêtement de sols : PASCUAL  
Montant HT : 11 024.40 €  
Lot 8 : électricité chauffage: AUBIN  
Montant HT : 11 147.00 €

Lot 9 : ventilation plomberie sanitaires : UTB  
Montant HT : 21 556.01 € avec option adoucisseur  
Le projet s'élève donc à 155 215.81 € HT.  
Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.  
Le Maire est autorisé à signer tout document se rapportant au dossier.

### **73/2016 Vente pompe à chaleur**

Vu que les travaux de la chaufferie-bois sont terminés,  
Vu la mise en route le 15/10/2014,  
Vu que la chaufferie bois alimente la CCOM, le SIVOS, le Trésor Public, le logement au dessus de la perception, la Poste, ainsi que les logements au-dessus de la boulangerie Georget,  
La Commune a décidé de vendre une pompe à chaleur des logements au-dessus de la boulangerie Georget.  
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
AUTORISE le Maire à procéder à l'encaissement du chèque de la vente, de Monsieur Doret, d'un montant de 800 €.  
AUTORISE le maire à émettre le titre correspondant et à signer tout document se rapportant au dossier.

### **74/2016 Vente ancienne sono**

Le Maire explique au conseil municipal que la commune a vendu à la Mairie de Blaisy Bas son ancien matériel de sonorisation pour 500 €.  
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
AUTORISE le Maire à facturer et à faire émettre le titre de recettes correspondant.  
AUTORISE le maire à signer tout document se rapportant au dossier.

### **75/2016 Facturation Siceco**

Le Maire explique au conseil municipal que le SICECO utilise la salle polyvalente pour se réunir environ 3 fois par an depuis 4 ans. Il avait été convenu officieusement de leur louer la salle à titre gratuit en contrepartie d'une subvention supplémentaire sur des travaux communaux à réaliser. Cette solution n'étant finalement pas envisageable, le maire propose de facturer au SICECO les locations de la salle de cinéma dues, à raison de 3 réunions par an sur 4 ans soit 12 réunions de 4h soit 48h \* 45 € HT de l'heure soit 2160 € HT ou 2592 € TTC.  
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
AUTORISE le Maire à facturer et à faire émettre le titre de recettes correspondant.

### **76/2016 Tarif plateaux repas foire**

Le Maire explique au conseil municipal qu'à l'occasion de la foire « Somberton dans le Rétro », les exposants se sont vu proposer un plateau-repas à 8 €. Aussi, la commune doit encaisser les chèques correspondants aux plateaux-repas commandés.  
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
AUTORISE le Maire à faire émettre le titre de recettes correspondant.  
AUTORISE le maire à signer tout document se rapportant au dossier.  
ASSOCIATION MOUVANCE : 5 plateaux : 40 €  
RICHTER Chantal : 1 plateau : 8 €  
PONCET Louissette : 1 plateau : 8 €  
THOURET Eric : 2 plateaux : 16 €  
Total : 72 €

**77/2016 Vente parcelle AC 469**

Vu la demande de Mr Henri Schummer d'acquérir une partie de la parcelle AC 193,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
ACCEPTE de vendre à Mr Henri Schummer la parcelle AC 469 de 200 M<sup>2</sup> comme indiqué sur le plan de bornage établi par un géomètre au prix de 1 € le m<sup>2</sup>.

A

DECIDE que les frais de bornage et d'acte seront à la charge de l'acquéreur,  
AUTORISE le maire à sélectionner le notaire de son choix et à signer tout document se rapportant au dossier.

DONNE tous pouvoirs au 1er adjoint pour signer cet acte au nom de la commune.

DONNE tous pouvoirs au maire pour recevoir l'acte au nom de la commune.

**78/2016 Encaissement dons foire**

Vu la fête « Somberton dans le rétro » organisée par la commune les 2 et 3 juillet prochains,  
Vu la possibilité aux entreprises Sombertonnaises ou travaillant avec la commune de Somberton de participer financièrement afin que leur nom paraisse sur le programme de cette foire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
ACCEPTE les dons des entreprises comme indiqué dans le tableau ci-dessous et autorise le Maire à émettre le titre correspondant,

total 6 025 €

**79/2016 Dons foire**

Vu la fête « Somberton dans le rétro » organisée par la commune les 2 et 3 juillet prochains,  
Vu la possibilité aux différents intervenants de participer financièrement,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
ACCEPTE les dons des entreprises comme indiqué dans le tableau ci-dessous et autorise le Maire à émettre le titre correspondant,

Total : 786.50 €

**80/2016 ACQUISITION PANNEAUX DYNAMIQUES**

Vu la nécessité de sécuriser la circulation et le stationnement des bus rue du Fonteny lors du dépôt des élèves,

Vu les devis d'acquisition de panneaux dynamiques demandés,  
3 devis ont été demandés :

Arteck : 13 140.00 € HT

Lacroix : 17 123.95 € HT + 5 074.38 € HT de génie civil

ESD (Abac) : 9 410 € HT + génie civil à rajouter (demander à Star)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
ACCEPTE le devis de l'entreprise ESD pour un montant de 9 410 € HT.  
AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant au dossier.

**81/2016 Avenant n°2 Station d'épuration**

Vu le marché de travaux de la station d'épuration signé le 27/05/2013 avec l'entreprise Lyonnaise des Eaux d'un montant de 1 065 912.00 € HT,  
Vu l'avenant n°1 présenté par l'entreprise au vu des imprévus survenus lors des travaux s'élevant à 14 981.60 € HT,  
Vu l'avenant n°2 présenté par l'entreprise au vu de la nécessité d'installer un trop plein en cas de fortes pluies d'un montant de 10 500 € HT,  
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°2 au marché de la station d'épuration avec l'entreprise Lyonnaise des Eaux d'un montant de 10 500.00 € HT,  
AUTORISE le maire à payer les factures correspondantes,  
AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant au dossier

**QUESTIONS DIVERSES :**

- Le Maire fait un compte rendu de la foire Somberton dans le rétro
- Le Maire fait un compte rendu des travaux en cours : place Bénigne Fournier, station d'épuration.
- Le Maire rappelle les festivités du 14 juillet prochain
- Le Maire informe le conseil qu'un projet de maison médicale est en cours de discussion.

Fait à Somberton,  
Le 12/07/2016

Le Maire,  
Rémy GARROT